



# Dossier d'accompagnement et d'évaluation du stage d'observation et/ou de pratique accompagnée (SOPA/SPA) du 2<sup>nd</sup> degré

2020 – 2021

## SOMMAIRE

<u>Textes de références</u> .....	2
<u>Site web de l'INSPE</u> .....	2
<b>1. <u>Cursus universitaire de l'étudiant réalisant un SOPA ou un SPA</u></b> .....	3
<b>2. <u>Le SOPA : finalités et mise en œuvre</u></b> .....	5
• Finalités.....	5
• Déroulement du stage .....	5
• Préparation et accompagnement du stage à l'université.....	7
• Période du stage de 4 semaines débutant le 16 novembre 2020.....	8
• Durée hebdomadaire de présence des étudiants en établissement.....	8
• Évaluation .....	8
<b>3. <u>Le SPA : finalités et mise en œuvre</u></b> .....	9
• Finalités.....	9
• Déroulement du stage .....	9
• Préparation et accompagnement du stage à l'université.....	10
• Période du stage de 10 semaines débutant le 16 novembre 2020.....	10
• Durée hebdomadaire de présence des étudiants en établissement.....	11
• Évaluation .....	11
<b>4. <u>Missions des personnels encadrant les stages</u></b> .....	11
• Le conseiller pédagogique.....	12
• Le chef d'établissement.....	12
• L'inspecteur .....	13
• Les interlocuteurs universitaires.....	13
<b>5. <u>La procédure d'affectation en stage (planning)</u></b> .....	14
<b>6. <u>Le statut réglementaire des étudiants au sein des établissements scolaires</u></b> .....	14
<b>7. <u>La rémunération des conseillers pédagogiques</u></b> .....	15
Annexe : attestation de stage SOPA ou SPA.....	16

*L'ensemble des termes relatifs aux fonctions citées dans ce livret s'entendent au féminin comme au masculin.*

## Textes de références :

- **B.O n° 30 du 25 juillet 2013**

- **Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013** : référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

- **Décret n°2014-1017 du 8 septembre 2014** instituant une indemnité et **Arrêté du 8 septembre 2014** fixant le taux de l'indemnité allouée aux personnels enseignants du second degré et aux personnels d'éducation chargés du tutorat des personnels enseignants du second degré stagiaires et des conseillers principaux d'éducation stagiaires.

## Site Web de l'INSPE

Tous les documents actualisés se trouvent sur le site web de l'INSPE en page d'accueil

« Stage SOPA/SPA » <https://inspe-academiedemontpellier.fr/stages-sopa-et-spa> et

« Livret de Formation » <https://inspe-academiedemontpellier.fr/livret-de-formation-de-l-espe-lr>

# 1. Coursus universitaire de l'étudiant réalisant un SOPA ou un SPA

Pour devenir enseignant ou CPE, il faut être titulaire d'un master et avoir réussi un concours de recrutement de l'Éducation nationale. L'INSPE de l'Académie de Montpellier propose en partenariat avec les universités de l'Académie une offre de formation permettant de devenir professeur à travers le master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » MEEF mention « 2<sup>nd</sup> degré » et mention « Encadrement Éducatif » pour ce qui concerne respectivement les futurs professeurs de collèges et lycées et les conseillers principaux d'éducation.

Afin de préparer au mieux leurs étudiants à la réussite dans un master MEEF, les 4 universités de l'Académie proposent aux étudiants de suivre des Unités d'Enseignement (UE) de pré-professionnalisation au métier d'enseignant comportant un stage en établissement. Ce stage permet de découvrir les différentes facettes du métier. Il est limité à l'observation en cours et au sein de l'école ou de l'établissement. Le stage a aussi pour objectif de confirmer la motivation pour ce métier. Ces UE sont conseillées en licence mais n'ont pas été nécessairement suivies par tous les étudiants du master MEEF.

Le Master MEEF allie trois objectifs qui concourent au développement des compétences professionnelles des enseignants et des CPE :

- renforcer les connaissances universitaires dans les disciplines à enseigner ou les domaines d'exercice ;
- préparer les concours du 2<sup>nd</sup> degré : CAPES, CAPET, CAPLP, CPE, etc ;
- acquérir une formation professionnelle dans une logique de formation fondée sur l'alternance (articulation stages/formation).

La formation proposée repose sur le principe de **l'alternance intégrative** entre des situations de travail vécues en école ou en établissement scolaire (au cours des stages) et des enseignements (savoirs à enseigner, savoirs pour enseigner). La professionnalisation et l'acquisition des compétences résultent des interactions multiples qui s'établissent entre la formation et les stages à travers des dispositifs de formation spécifiques (aide à la préparation de cours, analyse de situations professionnelles, visites formatives pendant les stages, etc.).

Ce sont donc des masters professionnalisant qui visent non seulement l'acquisition de connaissances mais aussi des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

**En première année de master MEEF**, les étudiants reçoivent un enseignement académique qui consolide leurs connaissances universitaires (avec notamment une initiation à la recherche) et une première formation pédagogique (connaissance du système éducatif, initiation didactique, etc.). C'est dans ce cadre que se situe **le Stage d'Observation et de Pratique Accompagnée (SOPA)**. C'est également au cours de cette année que les étudiants passent le concours : admissibilité en avril, admission en juin-juillet.

**En seconde année de master** on peut identifier deux populations d'étudiants :

- des étudiants lauréats d'un concours qui sont fonctionnaires stagiaires à mi-temps (rémunérés à plein temps) et suivent une formation en alternance à l'INSPE. Ces étudiants sont accompagnés par **deux** tuteurs : un tuteur en établissement et un tuteur universitaire. La situation de ces stagiaires est traitée dans un autre document.<sup>1</sup> ;

---

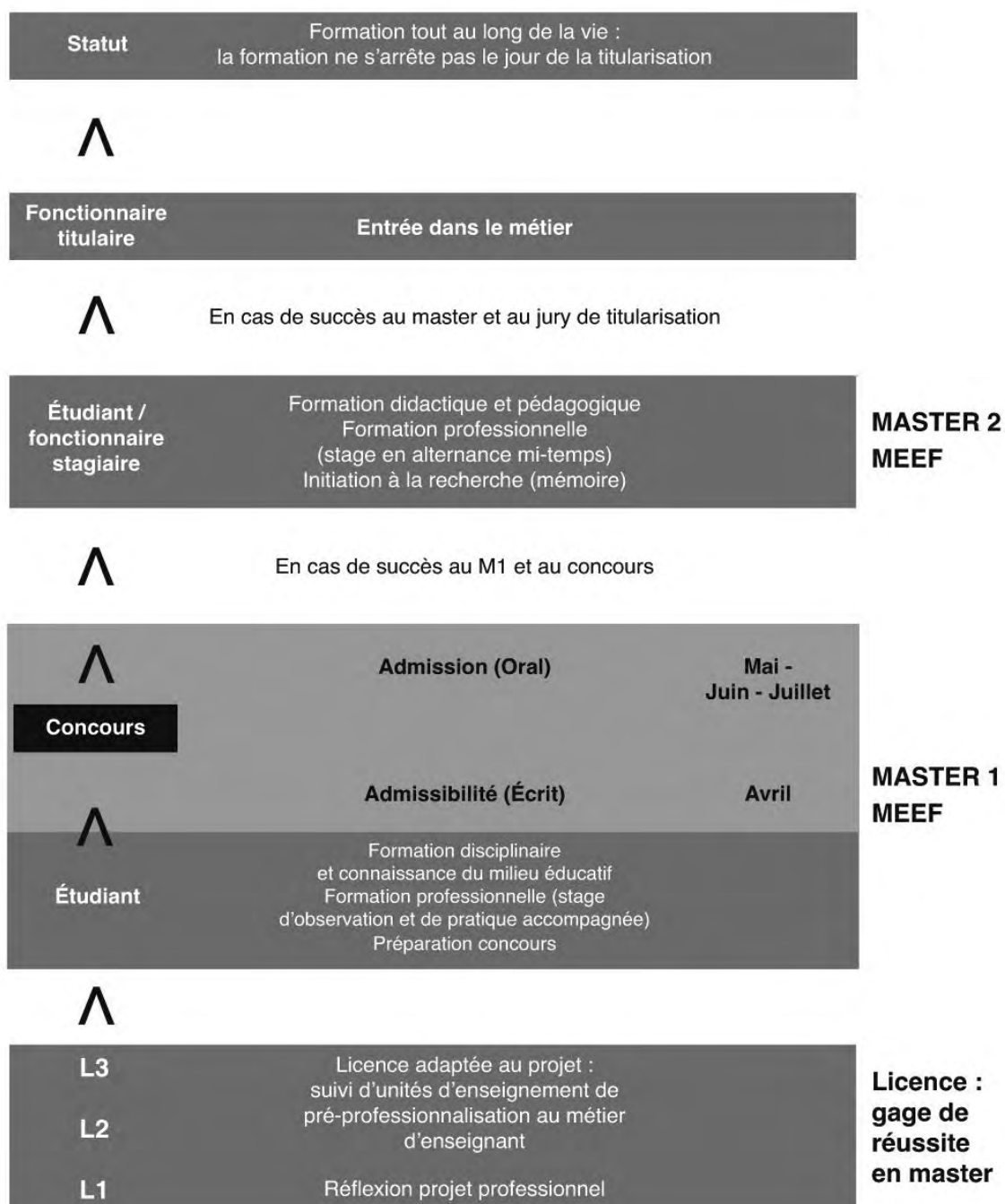
<sup>1</sup> Dossier d'accompagnement et d'évaluation du stage en responsabilité des professeurs du secondaire et conseillers principaux d'éducation stagiaires à mi-temps.

- des étudiants non lauréats d'un concours mais autorisés à poursuivre en M2 MEEF après avoir obtenu le M1 MEEF. **C'est dans ce cadre que se situe le stage de pratique accompagnée (SPA) faisant suite au stage (SOPA) réalisé en M1 MEEF.** Certains d'entre eux se présenteront à nouveau au concours cette année.

Il est important de préciser que les épreuves du concours, en particulier à l'oral, accordent une place importante à l'évaluation des compétences professionnelles et à la connaissance du métier.

Le schéma ci-dessous représente le cursus suivi par les étudiants devenant professeur stagiaire à l'issue de leur année de M1 :

## Schéma de la formation des enseignants



## 2. le SOPA : finalités et mise en œuvre

### Finalités

Situé en **début de parcours de master et d'une durée de 4 semaines**, ce stage a pour principal objectif de permettre aux étudiants, **affectés en binôme**, de se confronter à la réalité du métier d'enseignant ou de CPE. Il s'agit pour eux de prendre de la distance avec la vision qu'ils pouvaient en avoir en tant qu'anciens élèves. Ils doivent apprendre à observer les élèves, leurs comportements, la manière dont ils apprennent etc. du point de vue du professeur. Ils doivent prendre conscience progressivement des différentes facettes qui composent le métier, métier qui ne se limite pas à la classe (selon le triptyque : préparation, réalisation du cours, correction) mais qui intègre un cadre plus large : travail en projets et en équipe, développement de partenariats, relations avec les parents, etc. Ce sont ces différentes facettes qui composent précisément le **référentiel des compétences professionnelles** par lequel le ministère définit ses attentes pour les professeurs, les professeurs documentalistes et CPE (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, B.O n° 30 du 25 juillet 2013).

Ce contact avec la réalité du métier a pour but de confirmer un attrait pour la profession et de stimuler la motivation. Pour certains étudiants, il peut être l'occasion de prendre conscience qu'une réorientation est à envisager.

L'**observation** est donc au centre du stage, elle en est la finalité essentielle. Mais pour comprendre le métier de l'intérieur rien ne peut remplacer son exercice : **la pratique accompagnée** doit donc être conçue comme le prolongement naturel de l'observation. C'est en l'exerçant sous le contrôle et avec les recommandations de son conseiller pédagogique que l'étudiant pourra appréhender de l'intérieur la spécificité de ce métier : le pari toujours recommencé que constitue chaque heure de cours.

### Déroulement du Stage

#### Pour les enseignants (sauf documentalistes)

Selon la réglementation, le conseiller pédagogique est chargé « *d'une initiation guidée à l'exercice du métier en aidant à la prise en charge progressive des cours* ».

La première semaine doit être quasi exclusivement réservée à l'**observation** : observation des professeurs, des élèves, des activités proposées, etc. Le but est de comprendre les situations d'apprentissage, les objectifs poursuivis par le professeur et de voir comment réagissent les élèves en fonction de leur niveau et de leurs difficultés. Le conseiller pédagogique peut donner quelques explications avant, pendant ou après la classe afin de faciliter la compréhension des situations pédagogiques.

Dès la seconde semaine, le conseiller pédagogique peut confier soit des moments de cours à préparer, soit la totalité d'une heure, en commençant si possible par des séances ne présentant pas de difficulté particulière et en donnant des conseils de préparation. Il est nécessaire que sur la durée du stage chaque étudiant ait pu mettre en œuvre au moins une dizaine d'heures. Le conseiller pédagogique est toujours présent lors de ces séances de pratique accompagnée : il reste le seul responsable de la classe et notamment de la sécurité des élèves. A l'issue des séances, le conseiller pédagogique fait part de ses conseils, avec bienveillance, afin de lui permettre de progresser.

**L'observation ne doit pas se limiter à l'enceinte de la classe.** A l'échelle de l'établissement, le stage doit permettre une perception large, et si possible globale, des métiers qui sont visés par les étudiants et, en particulier, l'occasion de découvrir :

- les missions qui affèrent à leur futur métier, dans ses différentes dimensions ;
- la contribution de ce métier à la vie de l'EPL et à la réalisation des missions de l'établissement.

A cette fin, le conseiller pédagogique aménage un parcours dans l'établissement afin de permettre la découverte d'autres enseignements ou activités pédagogiques dans d'autres classes que celles

du tuteur, à la vie scolaire, au CDI. etc. Les étudiants peuvent participer à diverses réunions et instances au sein de l'établissement, rencontrer le chef d'établissement et/ou son adjoint. Ces rencontres doivent permettre de mieux comprendre le fonctionnement de l'établissement et d'approfondir la connaissance du système éducatif.

### **Pour les professeurs documentalistes**

Selon la réglementation, le conseiller pédagogique est chargé « d'une initiation guidée à l'exercice du métier » en aidant à la prise en charge progressive :

- du CDI (accueil et accompagnement des publics, fonctionnement du centre de ressources, gestion de l'organisation documentaire et du système d'information, découverte de la politique d'acquisition, de la veille stratégique, réflexion autour de l'accès aux ressources notamment celles numériques...);
- des séances pédagogiques relevant de la culture de l'information et des médias ;
- des activités pédagogiques et éducatives ayant trait à l'ouverture culturelle et professionnelle de l'établissement (en particulier celles liées au développement de la lecture et à l'orientation).

Les deux premières semaines doivent être quasi exclusivement réservées à **l'observation : du fonctionnement du CDI, des espaces du centre de ressources, des différents publics, des tâches liées à la gestion et au traitement documentaire, des séances pédagogiques et des activités pédagogiques et éducatives.**

Les deux dernières semaines de stage relèvent de la **pratique accompagnée**. Après une phase d'observation, en présence du conseiller pédagogique responsable du CDI d'accueil, **une prise en charge progressive d'un cours, d'une activité ou d'une tâche liés à l'une des missions du professeur documentaliste** est proposée à l'étudiant. Ce dernier commence ainsi à acquérir une expérience professionnelle directe. Cette expérience doit être analysée par le stagiaire et le sera aussi a posteriori dans le cadre de la formation. A l'issue des séances ou des activités, le conseiller pédagogique fait part de ses conseils, avec bienveillance, afin de permettre au stagiaire de progresser.

**L'observation ne doit pas se limiter à l'enceinte du CDI.** A l'échelle de l'établissement, le stage doit permettre une perception large, et si possible globale, des métiers qui sont visés par les étudiants et, en particulier, l'occasion de découvrir :

- les missions qui affèrent à leur futur métier, dans ses différentes dimensions ;
- la contribution de ce métier à la vie de l'EPLE et à la réalisation des missions de l'établissement.

A cette fin, le conseiller pédagogique aménage un **parcours dans l'établissement** afin de permettre la découverte d'autres enseignements ou activités pédagogiques dans différentes classes, à la vie scolaire, etc. Les étudiants peuvent participer à diverses réunions et instances au sein de l'établissement, rencontrer le chef d'établissement et/ou son adjoint. Ces rencontres doivent permettre de mieux comprendre le fonctionnement de l'établissement et d'approfondir la connaissance du système éducatif.

### **Pour les CPE**

Lors de ce stage, l'étudiant identifie les missions du CPE, observe et analyse le contexte d'exercice, et les priorités qui en découlent pour l'action éducative.

Après une phase d'observation, il s'oriente vers une prise en charge progressive de responsabilités, en présence (plus ou moins à distance) d'un conseiller pédagogique tuteur, CPE titulaire.

L'étudiant acquiert ainsi une première expérience directe de la pratique éducative en établissement. Ce parcours fait le choix (doublement validé par les étudiants et l'inspection EVS depuis deux ans) de proposer deux stages de deux semaines dans deux types d'établissement différents (collège et lycée). En effet, la capacité à situer son action professionnelle dans le cadre d'une politique éducative d'établissement est aujourd'hui reconnue comme un élément essentiel de la professionnalité, et il est donc indispensable de mettre l'accent sur la nécessaire adaptation à

la dimension contextuelle. L'expérience montre à quel point est important l'impact que peut avoir ce type de stage, même sur une durée qui peut sembler courte, à partir du moment où les étudiants s'y impliquent et qu'ils sont accueillis et accompagnés par les tuteurs. Dans la perspective d'un concours qui se veut toujours plus « professionnel », l'intérêt de cette expérience de terrain, même si on en connaît les limites, est capital.

Sachant qu'il ne s'agit pas d'être en position de pleine et entière responsabilité, c'est une projection dans la fonction CPE, capitale dans la perspective de la réussite au concours, qui est attendue des étudiants. Il faut souligner que, s'agissant des étudiants qui sont en position d'AED en établissement, ce stage leur donne une certaine visibilité sur des aspects de la pratique professionnelle du CPE qu'ils n'ont pas l'occasion d'observer en tant qu'AED.

C'est pourquoi cette pratique accompagnée doit reposer sur une observation plus directe et plus approfondie de la pratique du (des) CPE titulaire(s). Cette observation sera d'autant plus pertinente si elle est complétée par des temps d'échange et d'analyse avec le CPE, qui permettront au stagiaire de mieux comprendre les enjeux et modalités d'action que cette pratique recouvre dans la singularité d'un contexte établissement. L'étudiant doit s'attacher à cerner les missions pédagogiques et éducatives du CPE, et la façon dont elles s'incarnent dans les différentes facettes du métier : pilotage du service, collaboration avec l'équipe de direction, liens avec les enseignants et autres personnels, accompagnement du parcours de l'élève, communication avec les parents, articulation entre apprentissage de la citoyenneté et apprentissages scolaires, traitement éducatif des transgressions...

Du fait des spécificités du métier, une attention particulière doit être accordée tout autant à la connaissance globale du système éducatif qu'à sa déclinaison locale dans une politique éducative d'établissement.

Sur le plan de la pratique, il serait souhaitable que le stagiaire soit, autant que faire se peut, associé à certaines interventions du CPE, et puisse prendre un certain nombre d'initiatives encadrées, sous le contrôle du CPE, ce dernier pouvant toujours reprendre la main autant que de besoin.

Bien évidemment tout ce qui se passe dans l'établissement (réunions, instances de concertation, conseils de classe, conseil d'administration...) susceptible d'intéresser le stagiaire peut être utilement mis à profit.

## **Préparation et accompagnement du stage à l'Université**

### **Pour les enseignants (sauf documentalistes)**

Le stage est préparé et accompagné par les enseignants de l'Université. Tous les étudiants suivent une UE de 30 heures sur la connaissance du système éducatif (valeurs, missions, fonctionnement, problèmes de l'école).

Dans une seconde UE, ils reçoivent une première formation didactique qui aborde les questions relatives aux méthodes d'enseignement propres à chaque discipline : programmes, conception et mise en œuvre d'une séquence, etc. Ils ont pu ainsi se faire une première représentation sommaire de la manière dont doit être conçu un cours dans leur discipline. Au sein de cette UE, ils reçoivent également des conseils pour apprendre à observer ce qui se passe dans une classe du point de vue des apprentissages qui doivent s'y dérouler.

### **Pour les professeurs documentalistes**

Le stage est préparé et accompagné par les enseignants de l'Université dans le cadre de l'UE « **Culture commune et mise en situation professionnelle** ».

Tous les étudiants suivent une ECUE de 25 heures sur la **connaissance du système éducatif** (valeurs, missions, fonctionnement, problèmes de l'école). Dans l'ECUE « **Accompagnement au stage** » les étudiants découvrent la place et le rôle du CDI dans l'enseignement du second degré, la recherche documentaire et la politique documentaire dans un EPLE. Ils découvrent l'ensemble des activités qui peuvent être menées dans un CDI et les différents publics. Dans l'ECUE



« **Concevoir, programmer et mettre en œuvre un enseignement** », ils reçoivent une première formation didactique qui aborde les questions relatives aux méthodes d'enseignement propres à l'information-documentation : pédagogie active, compétences info-documentaires, parcours de formation, cultures de l'information, médiatique et numérique, conception et mise en œuvre d'une séquence, etc. Ils peuvent ainsi se faire une première représentation de la manière dont doit être conçue une séance pédagogique.

### **Pour les CPE**

Le stage est préparé et accompagné par des enseignants de l'équipe pédagogique. Tous les étudiants suivent une UE (UE 2 : Pratique et éthique professionnelles) servant de support à cet accompagnement. Des séances spécifiques de préparation et de bilan du stage sont prévues, Ce SOPA donne lieu à un retour évaluatif à l'oral : par binôme, les étudiants font un compte-rendu problématisé du SOPA, c'est-à-dire une présentation analytique de l'établissement et de sa politique éducative. Ils ont à faire ressortir les spécificités de l'établissement ainsi que les orientations saillantes données à la pratique du CPE en fonction des problématiques particulières liées au contexte (l'une d'entre elles devant faire l'objet d'un approfondissement)

### **Période du stage de 4 semaines débutant le 16 novembre 2020**

- **Stage fractionné en deux périodes de 2 semaines : du 16 au 26 novembre 2020 et du 4 au 14 janvier 2021** pour toutes les disciplines *sauf* EPS, Maths, Physique-chimie, Biotechnologies, SVT, PLP Maths-Sciences et PLP enseignements généraux ;
- **Stage massé de 4 semaines du 16 novembre 2020 au 10 décembre 2020** pour les parcours de Maths, Physique-chimie, Biotechnologies, SVT, PLP Maths-Sciences et PLP enseignements généraux ;
- **Stage filé en EPS le mardi matin du 17 novembre 2020 au 9 février 2021.**

**Les stages débutant tous à partir du 16 novembre (sauf EPS), le chef d'établissement peut organiser un accueil unique pour tous les stagiaires.**

### **Durée hebdomadaire de présence des étudiants en établissement**

- 9 heures pour l'observation du conseiller pédagogique dans sa classe ou pour la prise en charge de tout ou partie des cours d'une de ses classes, complétées par des temps d'analyse avec le conseiller et par des temps pour la connaissance de l'établissement. La durée totale est au maximum de 18 heures par semaine ;
- Pour les CPE et professeurs documentalistes : 20 heures complétées par des temps d'analyse avec le conseiller pédagogique et par un temps pour la connaissance de l'établissement.

**Les étudiants n'ont pas de stage le vendredi**  
(Sauf à l'université de Perpignan)

### **Évaluation**

Intégré dans une UE, le stage SOPA permet d'identifier les compétences et les gestes professionnels nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant. Cette expérience est mise en œuvre par l'observation et l'analyse raisonnée de pratiques de classe, ancrées dans des situations réelles d'enseignement.

Chaque conseiller pédagogique fournit une attestation de suivi de stage, avant la fin du stage, à l'étudiant.

**Le stage est obligatoire et ne peut faire l'objet d'une dispense.**

La grande diversité des disciplines et la spécificité de certains parcours professionnels n'empêchent pas la convergence des procédures mises en œuvre pour l'évaluation du stage. Celles-ci, s'appuyant sur le référentiel des compétences professionnelles, s'organisent autour de quelques grands axes :

- **Les travaux réflexifs** à l'oral (analyse vidéo,...) ou à l'écrit (compte rendu de stage, portfolio numérique...) basés sur l'analyse de séances observées et de séances en pratique accompagnée (points forts, points faibles à améliorer) ;
- **La collecte d'informations** diverses (photographies, copies d'élèves, témoignages...) dans l'EPLÉ susceptibles d'être exploitées en formation (didactique, recherche, tronc commun, préparation du concours...);
- **L'analyse du contexte professionnel** : typologie des EPLÉ, projet d'établissement, missions des enseignants...

### 3. Le SPA : finalités et mise en œuvre

#### Finalités

**Situé en deuxième année du master, d'une durée de 11 semaines à hauteur de 6 h ou 10 h (pour les professeurs documentalistes et les CPE) par semaine**, ce stage a pour principal objectif d'approfondir la pratique acquise en master 1. Le SPA s'appuie sur le **référentiel des compétences professionnelles** par lequel le ministère définit ses attentes pour les professeurs, professeurs documentalistes et CPE (arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, B.O n° 30 du 25 juillet 2013). Il est centré sur la pratique accompagnée effectuée en présence du conseiller pédagogique de stage. Le stage SPA offre également la possibilité à chaque étudiant qui le souhaite de compléter la collecte des données nécessaires à la réalisation de son mémoire de master. Enfin l'exercice professionnel permet à l'étudiant de valider les compétences numériques en vue de la validation du C2I2e.

#### Déroulement du stage

**Tous les étudiants sont affectés en binômes sur leur lieu de stage.**

#### Période du stage

**11 semaines du lundi 16 novembre 2020 au vendredi 12 février 2021**

#### Pour les enseignants (sauf documentalistes)

Le stage peut se composer de deux phases distinctes :

**Une phase d'accueil** : Le conseiller pédagogique indique aux étudiants la suite de la programmation pédagogique à assurer (thèmes, sujets d'études, séquences...) et donne des conseils à chaque étudiant pour la conception de ses cours.

#### **La pratique accompagnée :**

Chaque étudiant intervient sur tout ou partie d'une ou plusieurs classes de son conseiller pédagogique.

L'étudiant assure les cours qui lui ont été confiés, évalue, assiste aux conseils de classe etc. Le conseiller pédagogique encadre son apprentissage (temps d'entretien et de bilan en dehors des cours), assiste à tous ses cours et garde l'entière responsabilité de sa classe.

Ce stage fera l'objet d'une visite du tuteur universitaire.

#### Pour les professeurs documentalistes

Le stage peut se composer de deux phases distinctes :

**Une phase d'accueil** : Le conseiller pédagogique présente le CDI et toutes ses caractéristiques à l'étudiant (son fonctionnement, les espaces du centre de ressources, les différents publics, les tâches liées à la gestion et au traitement documentaire, les séances pédagogiques et les activités

pédagogiques et éducatives...). Il donne des conseils à chaque étudiant dans le cadre des différentes missions du professeur documentaliste et notamment de la mission pédagogique.

### **La pratique accompagnée :**

Chaque étudiant peut intervenir sur toutes les missions en accord avec son conseiller. Il est amené à assurer des séances pédagogiques, les évaluer. Son conseiller pédagogique encadre son apprentissage (temps d'entretien et de bilan), assiste à tous ses cours et activités et garde l'entière responsabilité du CDI.

Ce stage fera l'objet d'une visite du tuteur universitaire.

### **Pour les CPE**

L'étudiant réalise un stage de pratique accompagnée (SPA) non rémunéré, d'une durée de 10 semaines, à raison de deux journées de présence par semaine dans l'établissement. En liaison avec la formation universitaire, le tuteur aide l'étudiant à évoluer dans une ébauche de pratique professionnelle. Ce stage fait l'objet d'une convention entre l'établissement d'accueil, le rectorat et l'étudiant. Les étudiants bénéficient d'un encadrement de la part d'un CPE tuteur sur le terrain et sont également suivis par l'équipe pédagogique. Le stage est centré sur le métier de CPE mais il est vivement conseillé aux étudiants de passer du temps auprès d'enseignants avec une classe sur une durée qui reste à déterminer en fonction des possibilités.

Pour les étudiants en fonction d'AED à mi-temps dans un établissement, la durée du stage est réduite (cinq à six semaines). Cette mesure est prise pour éviter d'imposer aux étudiants/AED de devoir rompre leur contrat ; d'une part l'emploi d'AED est le plus souvent une nécessité économique pour eux, et d'autre part les résultats au concours de recrutement des CPE montrent que cette expérience dans un service « Vie scolaire » d'un établissement est largement profitable, pour peu qu'elle soit exploitée en tant que telle. C'est précisément la capacité à « franchir ce pas », d'AED à CPE, qui est le plus souvent déterminante au concours, et plus particulièrement à l'occasion des épreuves orales d'admission. Pour autant il faut insister auprès de ces étudiants sur la nécessaire mutation professionnelle à effectuer, les responsabilités et les compétences du CPE n'ayant rien à voir avec celles d'un AED. Il est donc essentiel qu'ils puissent l'éprouver durant ce stage.

Pour tous, c'est l'imprégnation du milieu professionnel qu'il faut acquérir à travers ce stage, enrichie d'observations spécifiques de la pratique du ou des CPE de l'établissement ; plus loin encore, et sous l'autorité du CPE tuteur, les étudiants doivent être conduits à élargir leur champ d'intervention, la prise d'initiatives et de responsabilités.

### **Préparation et accompagnement du stage à l'Université**

#### **Pour les enseignants (sauf documentalistes)**

Le stage est préparé et accompagné par les enseignants de l'équipe pédagogique. Tous les étudiants suivent une UE de tronc commun ainsi que des UE de didactique. Au sein de ces UE, ils ont également reçu des conseils pour assurer les cours dans une ou plusieurs classes.

#### **Pour les professeurs documentalistes**

Le stage est préparé et accompagné par les enseignants de l'équipe pédagogique. Tous les étudiants suivent une ECUE de tronc commun ainsi que des ECUE de didactique et de pratiques professionnelles. Au sein de ces ECUE, ils ont également reçu des conseils pour assurer toutes les missions du professeur documentaliste.

## **Pour les CPE**

Les étudiants seront présents en établissement les mêmes jours que les fonctionnaires-stagiaires à mi-temps c'est-à-dire le lundi journée, mardi matin, vendredi journée sauf pour l'EPS pour lequel c'est lundi journée, mardi matin et mercredi journée. Ces stages débutent en même temps que le stage SOPA ce qui permet au chef d'établissement d'organiser un unique accueil des stagiaires.

### **Durée hebdomadaire de présence des étudiants en établissement**

- **Pour les stagiaires enseignants** : 6 h en moyenne réparties en deux demi-journées sur 13 semaines afin de permettre au binôme d'étudiants de suivre plus facilement le travail de sa (ses) classe(s) et d'optimiser sa pratique professionnelle. Le conseiller pédagogique en accord avec les stagiaires peut moduler la présence du binôme dans la semaine, en respectant globalement l'objectif de 60h de présence en classe).

- **Pour les stagiaires CPE et professeurs documentalistes** : 10 h minimum par semaine.

**Nombre de jours de présence effective** : 3 demi-journées par semaine, choisies en accord avec le conseiller pédagogique, afin de pouvoir mettre en œuvre les différentes missions.

### **Évaluation**

Intégré dans une UE, le stage SPA permet d'identifier les compétences et les gestes professionnels nécessaires à l'exercice du métier. Cette expérience est mise en œuvre par l'observation et l'analyse raisonnée de pratiques de classe, ancrées dans des situations réelles d'enseignement. Chaque conseiller pédagogique remettra une attestation de suivi de stage à l'étudiant. Le stage SPA de M2 peut donner lieu à une visite effectuée par le tuteur universitaire et à l'occasion de laquelle il rencontrera le conseiller pédagogique. Le stage est obligatoire et ne peut faire l'objet d'une dispense.

## **4. Missions des personnels encadrant les stages**

### **Le conseiller pédagogique**

#### **Pour les enseignants (sauf documentalistes)**

Dans le cadre du stage d'observation et de pratique accompagnée, un conseiller pédagogique accueille et conseille les étudiants de master 1 ou 2.

C'est un professeur expérimenté, identifié par son inspecteur et par son chef d'établissement pour ses compétences professionnelles exemplaires et pour son aptitude à montrer sa pratique et à conseiller un étudiant.

Son rôle est d'accueillir dans ses classes, un étudiant (ou un binôme) engagé dans un parcours vers les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, dans le but de conforter sa motivation en lui donnant à voir toutes les facettes du métier. Après un temps d'observation variable selon l'expérience, stage de licence ou de master) et le niveau de maîtrise des pratiques de base nécessaires à l'enseignement, le conseiller pédagogique aide l'étudiant à préparer et à réaliser lui-même des séances au cours desquelles il prend la responsabilité d'une classe. Il revient également au conseiller pédagogique d'observer la pratique de l'étudiant et de l'analyser avec lui, y compris au travers de résultats d'élèves.

Au-delà du contexte de sa classe, le conseiller pédagogique contribue à faire percevoir à l'étudiant, le fonctionnement du système éducatif à l'échelle de l'établissement, dans la diversité des situations pédagogiques et à travers ses différentes instances. Pour cela, il prépare avec le

chef d'établissement, un programme de visites ou d'entretiens avec les acteurs éducatifs de l'établissement, voire de participation aux instances, dans la mesure du possible.

### **Pour les professeurs documentalistes**

Dans le cadre du stage d'observation et de pratique accompagnée, un conseiller pédagogique accueille et conseille les étudiants de master 1 ou 2.

C'est un professeur documentaliste expérimenté, identifié par son inspecteur et par son chef d'établissement pour ses compétences professionnelles exemplaires et pour son aptitude à montrer sa pratique et à conseiller un étudiant.

Son rôle est d'accueillir dans le CDI, un étudiant (ou un binôme) engagé dans un parcours vers les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, dans le but de conforter sa motivation en lui donnant à voir toutes les facettes du métier. Après un temps d'observation variable selon l'expérience (stage de licence ou de master) et le niveau de maîtrise des pratiques de base nécessaires à la gestion d'un CDI et à l'enseignement, le conseiller pédagogique aide l'étudiant à prendre en main les différentes missions du professeur documentaliste. Il l'aide à préparer et à réaliser lui-même des séances au cours desquelles l'étudiant prend la responsabilité d'un groupe d'élèves ou d'une classe. Il revient également au conseiller pédagogique d'observer la pratique de l'étudiant et de l'analyser avec lui, y compris au travers de résultats d'élèves.

Au-delà du contexte de sa classe, le conseiller pédagogique contribue à faire percevoir à l'étudiant, le fonctionnement du système éducatif à l'échelle de l'établissement, dans la diversité des situations pédagogiques et à travers ses différentes instances. Pour cela, il prépare avec le chef d'établissement, un programme de visites ou d'entretiens avec les acteurs éducatifs de l'établissement, voire de participation aux instances, dans la mesure du possible.

### **Pour les CPE**

Dans le cadre du stage d'observation et de pratique accompagnée, un conseiller pédagogique tuteur accueille et conseille les étudiants. C'est un CPE expérimenté, identifié par l'Inspection et par son chef d'établissement pour ses qualités professionnelles et dont l'intérêt pour la formation est reconnu. Il est volontaire pour assumer cette charge et se rendre disponible autant que de besoin dans sa mise en œuvre.

Son rôle consiste à formaliser en début de stage un projet de formation avec le stagiaire, de donner sa lecture de l'établissement (sa spécificité, ses ressources, les problématiques particulières auxquelles il est confronté) et de susciter de l'observation et de la pratique accompagnée dans une perspective réflexive. L'objectif est de conforter la motivation du stagiaire tout en lui donnant à voir toutes les facettes du métier. Après un temps d'observation variable selon l'expérience et les dispositions du stagiaire, le tuteur fait en sorte d'impliquer progressivement ce dernier dans une prise de responsabilité et d'initiative toujours plus importante. Le tuteur permet au stagiaire de saisir toutes les opportunités qui se présentent de façon à lui faire percevoir le fonctionnement de l'établissement, dans tous ses aspects.

### **Le chef d'établissement**

Le chef d'établissement a pour mission d'organiser l'accueil des étudiants en stage dont il a la charge. Il les informe sur l'organisation de l'EPL et facilite la prise de contact avec les différents acteurs de la structure afin qu'ils en découvrent les différents statuts, fonctions et missions. Il peut ainsi aider les étudiants de M1 à l'élaboration du rapport de stage évalué dans l'UE de tronc commun « *Connaissance du système éducatif, laïcité et valeurs de la République* ».

Il signe la convention de stage de chaque étudiant et veille, avec son équipe, au bon déroulement du stage. A la fin du stage il communique au rectorat l'attestation de stage, préalablement complétée et signée par le tuteur et le stagiaire. En cas de problème, le chef d'établissement ou son représentant peut entrer en contact avec le chargé de mission du bureau des stages.

## L'inspecteur

L'IPR ou l'IEEN de chaque discipline et/ou domaine a en charge l'identification des conseillers pédagogiques et des lieux d'accueil des stages situés dans une proximité raisonnable du lieu de formation universitaire. Cette procédure est réalisée en lien étroit avec les chefs d'établissement, les responsables de parcours MEEF et le service du chargé de mission des stages de l'INSPE-LR.

## Les interlocuteurs universitaires

Pour toutes les questions administratives votre interlocuteur est le service second degré de la Faculté d'Éducation de l'Université de Montpellier chargé d'assurer la mise en stage pour l'INSPE :

### Responsable :

Éric FAVARD 04 67 61 82 52  
[eric.favard@umontpellier.fr](mailto:eric.favard@umontpellier.fr)

### Gestion administrative :

Assistance parcours MEEF FDE 04 67 61 82 12  
Assistance autres parcours MEEF 04 67 61 82 56  
[fde-2nddegre@umontpellier.fr](mailto:fde-2nddegre@umontpellier.fr)

Pour ce qui concerne le suivi pédagogique des étudiants, vous disposez d'un interlocuteur dans chaque parcours universitaire, responsable de la formation professionnelle.

## Correspondants pédagogiques à Montpellier, Nîmes et Perpignan

### Disciplines

### Coordonnées des responsables

Arts appliqués  
Arts plastiques  
Biotechnologies BGB  
CPE

[amer.habibi@umontpellier.fr](mailto:amer.habibi@umontpellier.fr)  
[caroline.blanvillain@umontpellier.fr](mailto:caroline.blanvillain@umontpellier.fr)  
[pascal.chillet@umontpellier.fr](mailto:pascal.chillet@umontpellier.fr)  
[lionel.just@umontpellier.fr](mailto:lionel.just@umontpellier.fr)  
[delphine.francois@umontpellier.fr](mailto:delphine.francois@umontpellier.fr)  
[cecile.raynal@umontpellier.fr](mailto:cecile.raynal@umontpellier.fr)  
[candide.naro@umontpellier.fr](mailto:candide.naro@umontpellier.fr)  
[jean-michel.meyre@umontpellier.fr](mailto:jean-michel.meyre@umontpellier.fr)

Documentation  
Éco gestion  
EPS

Histoire et géographie

Montpellier :

[clement.barniaudy@umontpellier.fr](mailto:clement.barniaudy@umontpellier.fr) (M1)  
[hugues.francois1@umontpellier.fr](mailto:hugues.francois1@umontpellier.fr) (M2)

Perpignan :

[nora.nafaa@univ-perp.fr](mailto:nora.nafaa@univ-perp.fr)

### Langues

Montpellier :

[isabelle.aliaga@umontpellier.fr](mailto:isabelle.aliaga@umontpellier.fr)  
[pascale.leclerc@univ-montp3.fr](mailto:pascale.leclerc@univ-montp3.fr)  
[amanda.edmonds@univ-montp3.fr](mailto:amanda.edmonds@univ-montp3.fr)

Perpignan :

Anglais [louisa.king@univ-perp.fr](mailto:louisa.king@univ-perp.fr)  
Catalan [almarcha@univ-perp.fr](mailto:almarcha@univ-perp.fr)  
Espagnol [marie-pierre.ramouche@univ-perp.fr](mailto:marie-pierre.ramouche@univ-perp.fr)  
[amelie.adde@univ-perp.fr](mailto:amelie.adde@univ-perp.fr)

### Lettres

Montpellier :

[claire.stcherbinine@umontpellier.fr](mailto:claire.stcherbinine@umontpellier.fr)

Perpignan :

[pascal.nogues@univ-perp.fr](mailto:pascal.nogues@univ-perp.fr)

### Maths

Montpellier :

[jean-marc.ravier@umontpellier.fr](mailto:jean-marc.ravier@umontpellier.fr)

Perpignan :

[florent.nacry@univ-perp.fr](mailto:florent.nacry@univ-perp.fr)

### Musique

Physique-chimie

PLP enseignement général

PLP Maths-sciences

SES

STMS

SVT

STI-SII

[eric.favard@umontpellier.fr](mailto:eric.favard@umontpellier.fr)

[jean-michel.oudom@umontpellier.fr](mailto:jean-michel.oudom@umontpellier.fr)

[melissa.ruggeri@ac-montpellier.fr](mailto:melissa.ruggeri@ac-montpellier.fr)

[fabienne.boudoux@ac-montpellier.fr](mailto:fabienne.boudoux@ac-montpellier.fr)

[valerie.de-la-forest-divonne@umontpellier.fr](mailto:valerie.de-la-forest-divonne@umontpellier.fr)

[alain.jean@umontpellier.fr](mailto:alain.jean@umontpellier.fr)

[eric.chabaud@umontpellier.fr](mailto:eric.chabaud@umontpellier.fr)

**Des réunions de tuteurs pourront être organisées dans le cadre des équipes plurielles**  
(Inspecteurs, formateurs et tuteurs)  
**en fonction de vos besoins et pour répondre à vos questions.**

## 5. La procédure d'affectation en stage

La procédure de mise en stage est organisée selon le planning suivant :

### Début septembre

- Vérification de la disponibilité des tuteurs dans les établissements scolaires, sur la base de la liste établie l'année précédente par les inspecteurs, avec l'appui des PFA. Si des désistements sont observés, une demande complémentaire de lieux de stage sera formulée en urgence au rectorat. Distribution des lieux de stage à chaque formateur en charge de l'affectation en stage.

### Mi-septembre

- Affectation des étudiants par les responsables de l'UE encadrant le stage SOPA ou SPA dans le fichier des tuteurs établi par le service d'Éric Favard, chargé de mission à l'INSPE ;
- Les chefs d'établissement reçoivent un courriel de l'INSPE annonçant le début de la campagne de mise en stage et sont invités à transmettre à leurs personnels le document d'accompagnement du stage, en version électronique.

### Début octobre :

- Envoi des affectations de stage dans les établissements scolaires.

### Mi-octobre à mi-novembre

- Préparation du stage SOPA ou SPA dans l'UE qui l'encadre ;
- Rencontre possible entre étudiants, formateurs et conseillers pédagogiques pour la préparation du stage ;
- Édition et distribution des conventions aux étudiants à la rentrée des vacances d'automne.

## 6. Le statut réglementaire des étudiants au sein des établissements scolaires

Pour le SOPA comme pour le SPA, les étudiants de M1 et M2 gardent leur statut d'étudiant.

**Ils ne peuvent donc se voir confier de classes ou de groupes d'élèves en responsabilité.**

Conformément à la réglementation, une **convention** signée par le chef d'établissement, l'INSPE et l'étudiant définit le cadre du stage et le statut de l'étudiant dans l'établissement. Elle sera distribuée à l'étudiant avant le stage qui la fera signer en deux exemplaires au chef d'établissement.

**L'accès à l'établissement scolaire est impossible sans la convention**

## 7. La rémunération des conseillers pédagogiques

### SOPA

Les professeurs des collèges et lycées qui accueilleront des étudiants stagiaires bénéficieront [...] d'une indemnité de 150 € par étudiant, soit 300 € pour un binôme.

- Décret n°2014-1017 du 8 septembre 2014 instituant une indemnité et arrêté du 8 septembre 2014 fixant le taux de l'indemnité allouée aux personnels enseignants du second degré et aux personnels d'éducation chargés du tutorat des personnels enseignants du second degré stagiaires et des conseillers principaux d'éducation stagiaires ;
- Circulaire DGRH, Ministère de l'Éducation Nationale, 10 octobre 2014.

### SPA

L'indemnité est fixée à 300 € par étudiant encadré.

- Décret n°2014-1017 du 8 septembre 2014 instituant une indemnité et arrêté du 8 septembre 2014 fixant le taux de l'indemnité allouée aux personnels enseignants du second degré et aux personnels d'éducation chargés du tutorat des personnels enseignants du second degré stagiaires et des conseillers principaux d'éducation stagiaires ;
- Circulaire DGRH, Ministère de l'Éducation Nationale, 10 octobre 2014.

### Conseiller Pédagogique à temps partiel

La circulaire DAF C1 du 15 décembre 2011 prévoit que les enseignants à temps partiel peuvent bénéficier de l'indemnité de tutorat. De plus, l'indemnité n'est pas allouée en totalité dans le cas où son attributaire est remplacé dans ses fonctions. L'indemnité sera répartie entre les deux intéressés.



## 8. Annexe : attestation de stage SOPA



### ATTESTATION DE SUIVI DE STAGE

SOPA  SPA

*Document destiné à l'étudiant.*

*Celui-ci doit impérativement en remettre une copie au chef d'établissement à la fin du stage. (ne pas le renvoyer au bureau des stages).*

Discipline ou domaine : .....

#### Étudiant :

Nom Prénom :  
Date de naissance :  
Parcours :

#### Conseiller Pédagogique :

Nom Prénom :  
Établissement :  
Adresse :  
Classes en charge :

#### Absences :

Nombre de ½ journées d'absence :

**Appréciation quant aux conditions de déroulement et au travail réalisé par l'étudiant dans le cadre du stage :**

Fait à .....le.....

Signature de l'étudiant

Signature du conseiller pédagogique



# Schéma de la formation des enseignants

